



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 30 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 24

Date de la convocation : 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trente janvier à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), M. Stéphane DELAGE (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua) à M. Stéphane DELAGE (Le Gua), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac) à Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac)

Absents excusés :

Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Attribution d'un marché public de travaux pour l'aménagement de 2 chambres froides positives à la plateforme de transit des produits de la mer de Bourcefranc-Le Chapus

Actions de développement économique

La plateforme de transit des produits de la mer de Bourcefranc-Le Chapus est louée à plusieurs transporteurs chargés d'acheminer en France et à l'étranger les productions locales principalement

conchylicoles. Deux des principaux transporteurs acheminement des produits de la mer qui nécessitent désormais, selon l'évolution de la réglementation sanitaire, une conservation en froid positif à 0/+2°C.

Ainsi, à leur demande, il a été envisagé de créer à l'intérieur du bâtiment, 2 chambres froides positives. Pour concrétiser ce projet, un bureau d'études fluides, YAC Ingénierie, a été désigné pour conduire les études de maîtrise d'œuvre. Après élaboration du projet avec les transporteurs, une consultation des entreprises a été lancée le 12 décembre 2023 pour une date limite de remise des offres au 15 janvier 2024.

La durée du marché de travaux a été fixée à 4 mois et 4 lots ont été définis :

- lot n°1 : Gros œuvre - montant estimé 43 000 € HT
1 offre reçue
- lot n°2 : Cloisons isothermes – montant estimé 40 000 € HT
4 offres reçues
- lot n°2bis : Portes rapides – montant estimé 18 000 € HT (base) + 10 000 € HT (option)
2 offres reçues
- lot n°3 : Équipements frigorifiques – montant estimé 96 000 € HT (base) + 13 000 € HT (options)
2 offres reçues

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le bureau d'études YAC Ingénierie en séance ;

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer les lots de ce marché de travaux, conformément au tableau ci-après :

LOT	Entreprise	Montant
Lot n°1 : Gros œuvre	ALM ALLAIN	62.569,15 € HT (base)
Lot n°2 : Cloisons isothermes	ISO CLIM JG	37.130,42 € HT (base)
Lot n°2bis : Portes rapides	ISO CLIM JG	18.730,00 € HT (base) + 9.546,00 € HT (option : remplacement des sas de quai des chambres froides côté plateforme)
Lot n°3 : Équipements frigorifiques	SAS ETS CHASSERIEAU	80.000,00 € HT (base) + 4.141,00 € HT (option 1 : rideau d'air porte extérieure côté quai)
TOTAL		212.116,57 € HT

- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce marché public ;
- D'inscrire les dépenses au budget général 2024.

AR Prefecture

017-241700699-20240130-2024CC01_01-DE
Reçu le 06/02/2024
Publié le 06/02/2024

Délibération n°2024/CC01/01

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD

Le Secrétaire de séance
François SERVENT



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.